

4.4. CONFRONTATION DES SCÉNARIOS AUX INDICATEURS

Nous pouvons désormais, en nous basant sur les territoires ainsi définis dans chacun des scénarios, calculer un certain nombre d'indicateurs permettant de donner de chaque bassin une première description mais permettant surtout de confronter nos propositions aux critères définis au point 2 de ce chapitre.

Pour ce faire, nous présenterons deux séries de tableaux se rapportant d'une part aux indicateurs non institutionnels, d'autre part aux indicateurs institutionnels, ces derniers permettant de comparer les contours des bassins proposés aux contours des instances déjà existantes dans le secteur de l'enseignement.

4.4.1. Indicateurs non institutionnels

Nous présenterons pour chacun des scénarios les mêmes statistiques, ce qui rendra possible les comparaisons entre bassins au sein d'un même scénario et les comparaisons entre scénarios. De telles analyses peuvent aider au choix d'un scénario préférentiel.

Les tableaux reprennent successivement les indicateurs suivants (correspondant chacun à un critère) :

- Indicateur pour critère 2 : % d'élèves inscrits dans le bassin ayant changé d'école et étant restés dans le bassin (tous niveaux confondus).
- Indicateur pour critère 3 : rapport du nombre de jeunes résidant dans le bassin et scolarisés dans le bassin sur le nombre de jeunes du même niveau d'enseignement résidant dans le bassin (par niveau, tous types d'enseignement).
- Indicateur pour critère 4 : filières de l'enseignement secondaire ordinaire qui ne sont pas organisées dans le bassin (TT = technique de transition).
- Indicateur pour critère 5 : nombre d'implantations CEFA par bassin.
- Indicateur pour critère 6 : types de handicap non pris en charge en primaire par au moins un établissement spécialisé dans le bassin (pour les 4 types de handicap les plus fréquents : arriération mentale légère, arriération mentale modérée ou sévère, troubles caractériels et troubles instrumentaux).
- Indicateur pour critère 7 : nombre d'implantations organisant les formes 2 ou 3 dans l'enseignement secondaire spécialisé.
- Indicateur pour critère 8 : nombre d'élèves par niveau (tous types d'enseignement) scolarisés dans chaque bassin.
- Indicateur pour critère 9 : indice socio-économique moyen des élèves scolarisés dans le bassin (tous niveaux et types confondus) et écart-type des indices des élèves scolarisés dans le bassin scolaire.
- Indicateur pour critère 10 : proportion d'élèves s'écartant de la norme à l'âge de 13 ans (des élèves scolarisés dans le bassin).
- Indicateur pour critère 11 : nombre d'établissements et d'implantations du secondaire ordinaire dans le bassin.
- Indicateur pour critère 12 : distance maximale en km entre les deux localités de scolarité les plus éloignées
- Indicateur pour critère 14 : % d'implantations du bassin appartenant à un établissement ayant aussi des implantations dans un autre bassin

Dans les pages qui suivent, nous présenterons les tableaux des divers types de scénarios avant de proposer, en synthèse, les valeurs minimales et maximales observées pour chaque indicateur dans chaque bassin.

A LES QUATRE SCÉNARIOS « PETITS BASSINS »

Nous regroupons dans un même tableau les quatre scénarios des « petits bassins » distinguant par des lettres les bassins qui, tels le Brabant wallon, La Louvière ou Charleroi, voient leurs contours varier au gré de ces scénarios.

Critère	2	3		4		5	6	7	8			9		10	11		12	14
Indicateur	% chang. dans bassin	Rapport scolarisés / résidents		Filières non organisées aux 2e et 3e degrés		Nbre CEFA	Types hand. non organ.	Nbre offre formes 2&3	Nombre d'élèves			Indice socio-éc. moyen		% élèves de 13 ans hors norme	Dans le sec. ord.		Distance max. (km)	% d'impl. d'étab. implantés aussi dans autre bassin
		Prim.	Sec.	Non conf.	Conf.				Prim.	Sec.	Total	Moyenne	Ecart-type		Nbre établ.	Nbr impl.		
Ath	75,9%	86,7%	82,2%			3		3	4.558	6.224	10.782	0,215	0,558	31,1	10	17	26	2,2%
Bastogne-Bertrix	82,0%	95,9%	85,9%			5		1	6.748	7.815	14.563	0,205	0,519	25,3	20	23	74	2,4%
Beaumont-Thiérache-Phil.	77,1%	87,6%	72,6%			5		5	8.079	8.802	16.881	-0,141	0,607	37,6	21	28	56	2,7%
Bruxelles	90,8%	98,9%	96,0%			14		15	68.731	73.583	142.314	-0,117	1,291	40,0	120	156	12	0,7%
Brabant Wallon (A)	76,2%	91,2%	79,5%			1		2	19.751	21.701	41.452	1,124	0,684	23,8	29	38	51	3,5%
Charleroi (A)	83,9%	93,0%	85,2%			19		14	34.613	37.979	72.592	-0,334	0,945	34,0	55	94	41	2,3%
La Louvière (A)	82,3%	91,2%	80,1%			4		5	13.467	14.397	27.864	-0,611	0,708	28,8	22	29	22	6,2%
Brabant Wallon (B,C)	75,5%	91,0%	76,3%			1		2	21.088	21.701	42.789	1,107	0,690	23,9	29	38	51	3,3%
Charleroi (B,C,D)	85,1%	94,4%	86,9%			19		13	29.957	32.633	62.590	-0,489	0,875	34,8	49	88	32	2,4%
La Louvière (B,C)	80,9%	91,9%	81,3%			4		6	16.786	19.743	36.529	-0,326	0,892	28,7	28	35	38	5,6%
Brabant Wallon (D)	78,9%	91,8%	82,5%			1		3	24.407	27.047	51.454	1,030	0,725	24,8	35	44	61	2,4%
La Louvière (D)	82,3%	91,2%	80,1%			3		4	13.467	14.397	27.864	-0,611	0,708	27,6	22	29	22	6,2%
Liège (A,B,D)	91,2%	97,8%	92,3%			15		12	43.448	49.084	92.532	-0,129	0,950	31,4	71	110	41	0,3%
Liège étendu (C)	93,9%	98,3%	94,8%			18		16	56.673	63.944	120.617	-0,014	0,911	30,5	94	139	61	0,3%
Haute Meuse	72,9%	90,4%	74,0%			4	car	2	5.729	7.229	12.958	0,147	0,611	30,0	17	20	59	4,9%
Huy-Waremme (A, B, D)	76,0%	89,3%	74,9%			3		4	13.225	14.860	28.085	0,364	0,639	27,6	23	29	57	0,0%
Lorraine	90,0%	98,5%	92,8%		TT	5		2	8.733	9.169	17.902	0,535	0,538	27,6	20	26	51	1,9%
Marche	77,1%	95,0%	77,4%		TT	2		3	5.948	5.959	11.907	0,096	0,507	25,2	14	22	52	1,6%
Mons	89,9%	97,3%	92,4%			7		5	17.574	21.015	38.589	-0,397	0,855	31,5	34	50	28	1,1%
Namur	83,3%	93,4%	86,9%		TT	4		9	23.632	29.599	53.231	0,365	0,771	30,2	49	61	46	0,9%
Soignies	78,4%	87,4%	79,3%		TT	2		1	8.389	9.553	17.942	0,259	0,688	28,7	18	27	25	1,8%
Tournai-Mouscron-Com.	92,7%	96,6%	91,6%			9		14	17.425	19.494	36.919	-0,122	0,648	35,0	44	64	66	1,9%
Verviers	84,4%	96,4%	89,0%			3		3	11.299	12.993	24.292	-0,022	0,875	31,7	22	27	33	3,7%
Vielsalm-Stavelot	78,3%	93,8%	79,6%		TT	0	car / inst	2	3.441	3.608	7.049	0,336	0,434	19,6	9	11	42	3,8%

B SCÉNARIO « GRANDS BASSINS »

Critère	2	3		4		5	6	7	8			9		10	11		12	14					
		Rapport scolarisés / résidents		Filières non organisées aux 2e et 3e degrés					Nbre CEFA	Types hand. non organ.	Nbre offre formes 2&3	Nombre d'élèves			Indice socio-éc. moyen				Dans le sec. ord.		Distan ce max. (km)	% d'impl. d'étab. implantés aussi dans autre bassin	
		Prim.	Sec.	Non conf.	Conf.							Prim.	Sec.		Total	Moyen ne			Ecart- type	Nbre établ.			Nbr impl.
Ath	75,9%	86,7%	82,2%			3		3	4.558	6.224	10.782	0,215	0,558	31,1	10	17	26	2,20%					
Brabant Wallon	76,2%	91,2%	79,5%			1		2	19.751	21.701	41.452	1,124	0,684	23,8	29	38	51	3,50%					
Bruxelles	90,8%	98,9%	96,0%			14		15	68.731	73.583	142.314	-0,117	1,291	40,0	120	156	12	0,70%					
Charleroi étendu	86,9%	94,0%	86,7%			24		19	42.692	46.781	89.473	-0,297	0,894	34,7	76	122	78	1,10%					
La Louvière	82,3%	91,2%	80,1%			4		5	13.467	14.397	27.864	-0,611	0,708	28,8	22	29	22	4,00%					
Liège étendu	93,9%	98,3%	94,8%			18		16	56.673	63.944	120.617	-0,014	0,911	30,5	94	139	61	0,30%					
Lorraine	90,9%	98,5%	92,8%		TT	5		2	8.733	9.169	17.902	0,535	0,538	27,6	20	26	51	1,90%					
Luxembourg étendu	82,0%	95,7%	85,5%			5		3	10.189	11.423	21.612	0,248	0,496	23,4	29	34	119	2,90%					
Marche	77,1%	95,0%	77,4%		TT	2		3	5.948	5.959	11.907	0,096	0,507	25,2	14	22	52	1,60%					
Mons	89,9%	97,3%	92,4%			7		5	17.574	21.015	38.589	-0,397	0,855	31,5	34	50	28	1,10%					
Namur étendu	86,5%	94,5%	90,1%			8		11	29.361	36.828	66.189	0,322	0,747	30,1	66	81	90	1,60%					
Soignies	78,4%	87,5%	79,3%		TT	2		1	8.389	9.553	17.942	0,259	0,688	28,7	18	27	25	1,80%					
Tournai-Mouscron-Com.	92,7%	96,6%	91,6%			9		14	17.425	19.494	36.919	-0,122	0,648	35,0	44	64	66	1,90%					
Verviers	84,4%	96,4%	89,0%			3		3	11.299	12.993	24.292	-0,022	0,875	31,7	22	27	33	3,70%					

C SCÉNARIO DES ZONES AMMÉNAGÉES

Critère	2	3		4		5	6	7	8			9		10	11		12	14					
		Rapport scolarisés / résidents		Filières non organisées aux 2e et 3e degrés					Nbre CEFA	Types hand. non organ.	Nbre offre formes 2&3	Nombre d'élèves			Indice socio-éc. moyen				Dans le sec. ord.		Distan ce max. (km)	% d'impl. d'étab. implantés aussi dans autre bassin	
		Prim.	Sec.	Non conf.	Conf.							Prim.	Sec.		Total	Moyen ne			Ecart- type	Nbre établ.			Nbr impl.
Bruxelles-capitale	90,8%	98,9%	96,0%			14		15	68.731	73.583	142.314	-0,117	1,291	40,0	120	156	12	0,70%					
Charleroi-Hainaut	85,2%	94,5%	86,1%			22		17	33.969	36.666	70.635	-0,466	0,852	35,5	60	100	65	1,40%					
Hainaut occidental	93,6%	97,1%	93,8%			12		17	22.301	25.642	47.943	-0,036	0,650	34,2	53	80	82	0,00%					
Liège	93,9%	98,4%	95,1%			18		16	56.283	63.944	120.227	-0,016	0,912	30,5	94	139	59	0,30%					
Luxembourg	90,8%	98,3%	92,3%			12		7	22.007	23.826	45.833	0,311	0,550	26,0	56	74	96	0,00%					
Mons-centre	90,6%	95,5%	91,8%			13		10	38.781	44.776	83.557	-0,328	0,838	29,8	74	106	55	1,50%					
Namur	87,1%	93,7%	89,0%			10		12	33.230	41.722	74.952	0,251	0,739	30,8	76	97	89	1,50%					
Nivelles	78,1%	92,7%	80,5%			1		4	25.201	27.111	52.312	1,039	0,709	25,0	35	44	56	2,60%					
Verviers	86,4%	96,2%	88,8%			3		4	14.084	15.718	29.802	0,054	0,826	29,2	29	35	51	2,10%					

D SCÉNARIO DES ZONES

Critère	2	3		4		5	6	7	8			9		10	11		12	14
Indicateur	% chang. dans bassin	Rapport scolarisés / résidents		Filières non organisées aux 2e et 3e degrés		Nbre CEFA	Types hand. non organ.	Nbre offre formes 2&3	Nombre d'élèves			Indice socio-éc. moyen		% élèves de 13 ans hors norme	Dans le sec. ord.		Distance max. (km)	% d'impl. d'étab. implantés aussi dans autre bassin
		Prim.	Sec.	Non conf.	Conf.				Prim.	Sec.	Total	Moyenne	Ecart-type		Nbre établ.	Nbr impl.		
Bruxelles-capitale	90,8%	98,9%	96,0%			14		15	68.731	73.583	142.314	-0,117	1,291	40,0	120	156	12	0,70%
Charleroi-Hainaut	83,5%	93,9%	82,9%			22		17	38.550	40.110	78.660	-0,455	0,843	34,0	65	105	68	1,60%
Hainaut occidental	93,6%	97,1%	93,8%			12		17	22.301	25.642	47.943	-0,036	0,650	34,2	53	80	82	0,00%
Huy-Waremme	76,6%	90,3%	77,3%			3		4	12.725	14.860	27.585	0,361	0,641	27,6	23	29	57	0,00%
Liège	90,1%	97,8%	91,0%			14		12	41.878	46.672	88.550	-0,157	0,954	32,5	66	105	41	0,00%
Luxembourg	90,0%	98,1%	91,7%			12		7	21.100	22.986	44.086	0,323	0,549	26,2	54	70	96	0,20%
Mons-centre	89,5%	95,5%	92,6%			12		10	32.257	39.891	72.148	-0,341	0,851	30,2	67	97	48	2,60%
Namur	86,7%	93,6%	88,5%			10		12	34.137	42.562	76.699	0,246	0,735	30,6	78	101	89	1,60%
Nivelles	77,8%	91,8%	78,4%			2		4	27.144	28.552	55.696	0,973	0,752	26,0	37	48	62	2,40%
Verviers	88,1%	96,6%	90,3%			4		4	15.764	18.130	33.894	0,107	0,813	27,0	34	40	51	0,00%

E VALEURS MINIMALES ET MAXIMALES OBSERVÉES POUR CHAQUE INDICATEUR DANS CHACUN DES BASSINS

			Critère	A	B	C	D	E	F	G
2	% changements d'implantation entre deux années scol. se faisant dans le bassin	Min	75.0	72.9 Haute-M	72.9 Haute-M	72.9 Haute-M	72.9 Haute-M	75.9 Ath	78.1 Niv.	77.8 Niv.
		Max		92.7 Tournai	92.7 Tournai	93.9 Liège	92.7 Tournai	93.9 Liège	93.6 Hain. Occ.	93.6 Hain. Occ.
3	Rapport entre le nombre de résidents scolarisés dans le bassin et le nombre de résidents du bassin (primaire)	Min	90.0	86.7 Ath	86.7 Ath	86.7 Ath	86.7 Ath	86.7 Ath	92.7 Niv.	91.8 Niv.
		Max		98.9 Bxl	98.9 Bxl	98.9 Bxl	98.9 Bxl	98.9 Bxl	98.9 Bxl	98.9 Bxl
	Rapport entre le nombre de résidents scolarisés dans le bassin et le nombre de résidents du bassin (secondaire)	Min	80.0	72.6 Beaumont	72.6 Beaumont	72.6 Beaumont	72.6 Beaumont	80,1 La Louv.	80,5 Niv.	77,3 Huy
		Max		96,0 Bxl	96,0 Bxl	96,0 Bxl	96,0 Bxl	96,0 Bxl	96,0 Bxl	96,0 Bxl
5	Nbre d'implantations CEFA	Min	1	0 Vielsalm	0 Vielsalm	0 Vielsalm	0 Vielsalm	1 BW	1 Nivelles	2 Nivelles
		Max		19 Charleroi	19 Charleroi	19 Charleroi	19 Charleroi	24 Charleroi	22 Charleroi	22 Charleroi
7	Nbre impl. organisant les formes 2 ou 3 dans l'ens. spécialisé sec.	Min	1	1 Bastogne	1 Bastogne	1 Bastogne	1 Bastogne	1 Soignies	4 Niv. / Verv.	4 Huy/Niv/Verv
		Max		15 Bxl	15 Bxl	16 Liège	15 Bxl	19 Charleroi	17 Charl. / H.o.	17 Charl. / H.o.
8	Nbre total d'élèves dans l'ordinaire	Min	10.000	7.049 Vielsalm	7.049 Vielsalm	7.049 Vielsalm	7.049 Vielsalm	10.782 Ath	29.802 Verviers	27.585 Huy
		Max		142.314 Bxl	142.314 Bxl	142.314 Bxl	142.314 Bxl	142.314 Bxl	142.314 Bxl	142.314 Bxl
9	Indice socio-économique moyen	Min		-0.611 La Louv.	-0.489 Charleroi	-0.489 Charleroi	-0.611 La Louv.	-0.611 La Louv.	-0.466 Charleroi	-0.466 Charleroi
		Max		1.124 BW	1.124 BW	1.124 BW	1.124 BW	1.124 BW	1.039 Niv.	0.973 Niv.
			Critère	A	B	C	D	E	F	G

9	Indice socio-économique (écart-type)	Min		0.434 Vielsalm	0.434 Vielsalm	0.434 Vielsalm	0.434 Vielsalm	0.496 Lux	0.550 Lux	0.549 Lux
		Max		1.291 Bxl	1.291 Bxl	1.291 Bxl	1.291 Bxl	1.291 Bxl	1.291 Bxl	1.291 Bxl
10	% d'élèves de 13 ans s'écartant de la norme	Min		19.6 Vielsalm	19.6 Vielsalm	19.6 Vielsalm	19.6 Vielsalm	23.4 Lux	25.0 Niv.	26.0 Niv.
		Max		40.0 Bxl	40.0 Bxl	40.0 Bxl	40.0 Bxl	40.0 Bxl	40.0 Bxl	40.0 Bxl
11	Nbre d'établissements dans le sec. ord.	Min		9 Vielsalm	9 Vielsalm	9 Vielsalm	9 Vielsalm	10 Ath	29 Verviers	23 Huy
		Max	75	120 Bxl	120 Bxl	120 Bxl	120 Bxl	120 Bxl	120 Bxl	120 Bxl
12	Distance maximale (km)	Min		12 Bxl	12 Bxl	12 Bxl	12 Bxl	12 Bxl	12 Bxl	12 Bxl
		Max	75	74 Bastogne	74 Bastogne	74 Bastogne	74 Bastogne	119 Lux	96 Lux	89 Nam
14	% d'impl. appartenant à des établissements ayant des impl. dans d'autres bassins	Min		0.0 Haute-M.				0.7 Bxl	0.0 Hain.o / Lux	0.0 4 bassins
		Max	5.0	6.2 La Louv.	5.6 La Louv.	5.6 La Louv.	6.2 La Louv.	4,0 La Louv.	2.6 Niv.	2.6 Mons

F COMMENTAIRES PAR INDICATEUR

Les tableaux ci-dessus peuvent être analysés par indicateur, ou plus exactement par groupe d'indicateurs, en référence aux quatre principes de base énoncés au point 1 de ce chapitre.

Concernant les indicateurs construits pour tenir compte des interdépendances effectives entre établissements, on constatera sans surprise que les scénarios où le nombre de bassins est réduit respectent mieux ces critères. Cela est surtout perceptible lorsqu'on observe le rapport entre le nombre de résidants scolarisés dans le bassin et le nombre de résidants du bassin. En primaire, un seul des bassins proposés dans les scénarios grands bassins ou zones (scénarios E, F et G) affiche une valeur inférieure au critère de 90 %, alors que dans chacun des scénarios « petits bassins », trois bassins sont chaque fois dans ce cas. En secondaire, seuls deux des bassins des scénarios E, F et G sont sous le seuil de 80 %, contre 6 ou 7 bassins dans chacun des scénarios « petits bassins ».

La même observation peut être faite pour les indicateurs construits pour garantir l'autonomie relative de chaque bassin scolaire. Les différences entre bassins de grande taille et petits bassins sont cependant moins nettes et, dans la plupart des cas, tous les petits bassins respectent le critère défini. Seul le bassin de Vielsalm contrevient à plusieurs reprises à ces critères. Il est en effet sous le seuil fixé en ce qui concerne le nombre d'élèves (7.049 au lieu de 10.000) et n'a pas d'implantations CEFA ni d'offre en primaire pour les troubles caractériels ou instrumentaux. De manière moins flagrante, six autres petits bassins ont une offre un peu plus restreinte que celle prévue dans les critères : 5 n'ont pas de filière technique de transition dans l'enseignement non confessionnel et un n'a pas d'offre en primaire pour les troubles caractériels. Seul donc, du point de vue de ces critères, le cas du bassin de Vielsalm peut être jugé problématique.

En ce qui concerne les indicateurs de dualisation, on observe que le taux d'élèves « hors norme scolaire » et les niveaux socio-économiques moyens sont très différents selon les bassins. Mais, concernant les indices socio-économiques, on constate qu'aucun d'entre eux ne s'écarte de plus de 0.5 écart type de la moyenne globale, à l'exception du Brabant wallon qui dépasse de plus d'un écart-type la moyenne communautaire. L'indice socio-économique du Brabant wallon présente dès lors un écart de plus de 0.5 écart type avec celui de tous ses voisins sans exception, et son hétérogénéité socio-économique est faible. Seul son rattachement à un des bassins limitrophes (ou sa fragmentation sur plusieurs d'entre eux) serait à même de faire disparaître cette situation, mais un tel rattachement serait très artificiel, à l'exception du moins d'un rattachement au bassin bruxellois, dont on a suggéré plus haut qu'il ne s'impose pas. Cette situation devrait sans doute conduire davantage à une différenciation des moyens globalement accordés aux bassins et à leurs établissements qu'à une intégration forcée du Brabant Wallon à un autre bassin, quitte à prévoir, par exemple pour certains aspects de l'offre, des processus de consultation entre bassins voisins.

Les indicateurs relatifs aux conditions de bon fonctionnement des bassins donnent des résultats variables. Quel que soit le scénario, le bassin de Bruxelles dépasse de loin le nombre maximal d'établissements secondaires que nous avons fixé (75). Dans les scénarios « grands bassins » « zones aménagées » et « petit bassin C », un second bassin dépasse aussi ce seuil (celui de Liège). La distance maximale fixée (75 km) n'est quant à elle dépassée que dans les cas des scénarios E, F et G (par 2 ou 3 bassins selon les cas). Quant au seuil de 5 % fixé pour la proportion d'implantations du bassin appartenant à des établissements disposant aussi d'implantations dans d'autres bassins, il n'est dépassé que dans le cas du bassin de La Louvière dans les quatre scénarios « petits bassins ».

Dans les scénarios itératifs « petits bassins », dans 3 cas, l'écart entre les indices socio-économiques de deux bassins limitrophes dépasse 0.5 écart-type. Deux cas concernent le

bassin de Mons, dont l'indice moyen est inférieur de quelque 0.6 écart-type à celui de Ath et de Soignies. Mais outre que ce dépassement reste encore relativement modéré, il ne pourrait être éliminé que par une fusion de Ath et/ou Soignies dans un grand bassin montois, alors même que les relations d'interdépendance poussent, comme le montre le processus hiérarchique, à rattacher Ath à Tournai et Soignies au Brabant wallon. Le dernier cas concerne les bassins de Charleroi et de Namur. L'écart, qui est ici plus important, puisqu'il atteint plus de 0.8 écart-type, paraît cependant très difficile à réduire. Un rattachement de Nivelles à Charleroi irait dans ce sens, sans être toutefois suffisant, mais il conduirait à renforcer au-delà de 0.5 écart-type la différence entre La Louvière et Soignies. Et une fusion de Charleroi et Namur n'est bien sûr pas envisageable.

Le niveau socio-économique très bas du bassin de La Louvière suggère un rattachement de Nivelles à ce dernier (scénario B). Le niveau déjà étonnamment bas (par rapport à l'indice socio-économique) d'élèves en retard à 13 ans dans le bassin n'augmenterait pas beaucoup avec l'annexion de Nivelles même si l'écart de l'indice socio-économique diminue un peu.

Que l'on choisisse les scénarios A, B, ou C, les écarts de l'indice socio-économique entre Charleroi et La Louvière d'une part et le Brabant wallon d'autre part, resteront élevés et il faut choisir entre diminuer les écarts pour tous les cas (versions B et C) ou pour le bassin de Charleroi seulement (version A). En fin de compte, choisir la version A conduirait à maintenir de fortes disparités sociales entre bassins.

Du point de vue de l'autonomie des bassins, il est intéressant de noter que certains bassins affichent des taux significatifs de dépendance à d'autres bassins. Cette dépendance est révélée notamment par deux indicateurs : le pourcentage d'élèves résidents qui sont scolarisés dans les écoles secondaires du bassin et le pourcentage d'élèves qui restent scolarisés dans le bassin après leurs primaires. Les bassins de Haute-Meuse, Huy-Waremme (scénarios A, B et D), et, dans une moindre mesure, Ath, Beaumont-Thiérarche-Philippeville et Marche affichent des taux relativement bas sur ces indicateurs. Il est aussi intéressant de relever que seuls 75,5 à 78,9 % des élèves du Brabant wallon (selon les scénarios) y restent scolarisés après avoir fini leurs études primaires. C'est évidemment un effet de la dépendance de ce bassin à celui de Bruxelles.

Certains bassins proposés dans les scénarios « petits bassins », présentent un défaut d'autonomie, notamment les bassins de Haute Meuse et de Vielsalm-Stavelot qui n'ont pas d'offre pour les troubles caractériels et pour le dernier, pas d'offre pour les troubles instrumentaux. De plus, les bassins de la Lorraine, de Marche, de Namur, de Tournai-Mouscron-Comines et de Vielsalm-Stavelot n'ont pas d'offre dans la filière technique de transition dans le non confessionnel.

Le scénario itératif « grands bassins » semble *a priori* mieux répondre aux critères puisque les écarts d'indice socio-économique sont beaucoup plus faibles dans l'ensemble et que les indices montrant le degré d'indépendance des bassins sont plus élevés. La Lorraine, le bassin de Marche et celui de Soignies n'ont pas d'offre dans l'enseignement technique de transition. En outre, il faut garder à l'esprit que ces bassins plus grands poseront des problèmes d'organisation et d'identification. En effet, le bassin « Luxembourg étendu » a une distance 119 km entre ses deux localités de scolarité les plus éloignées alors que pour les zones, la distance maximale, qui concerne aussi le Luxembourg, est de 96 km.

Les scénarios « zones » et « zones aménagées » comme le scénario « grands bassins » répondent mieux aux critères d'indépendance et aux critères socio-économiques. De plus, aucune zone ou zone aménagée n'a de déficience dans l'offre. Il faut noter malgré tout que les tailles des bassins de ces scénarios deviennent très grandes et que cela posera des problèmes organisationnels et d'identification, surtout au niveau de l'enseignement fondamental. Toutefois, ces scénarios ont l'avantage de s'appuyer sur une instance déjà opérationnelle.

On notera que dans le cas de Liège et Huy-Waremme, il faudra choisir entre deux bassins plus opérationnels et différenciés du point de vue socio-économique ou un grand bassin comparable en volume à celui de Bruxelles, mais de plus grande taille géographique.

4.4.2. Les indicateurs institutionnels

D'autres indicateurs rendent compte cette fois des rapports entre les limites des bassins scolaires proposées et les limites institutionnelles actuellement en vigueur dans le secteur de l'enseignement.

L'objectif de ces indicateurs est de poser deux questions : 1) y a-t-il des territoires de petite taille qui sont à cheval sur plusieurs bassins et qui devraient dès lors être à terme ajustés, si l'on veut faire des bassins une structure importante de régulation ? 2) les bassins eux-mêmes sont-ils à cheval sur les limites territoriales d'instances de plus grande taille, telles les provinces, les zones ou les diocèses, ce qui peut être considéré comme un handicap à l'efficacité des instances de bassin ?

A DÉNOMBREMENT DES TERRITOIRES PARTAGÉS ENTRE PLUSIEURS BASSINS

Afin de comparer facilement la superposition des bassins des différents scénarios et de certaines limites institutionnelles de l'enseignement, nous avons dressé un tableau reprenant, sur les pages suivantes, les croisements entre limites des institutions relatives à l'enseignement et limites des bassins des différents scénarios. Ce tableau présente en fait le nombre d'institutions qui sont partagées entre plusieurs bassins (quand une institution est partagée entre deux bassins au sein d'un même scénario, elle est comptée dans les deux bassins). Ainsi, pour le scénario zones, par exemple, quatre cantons d'inspection primaire sont à cheval sur la zone de Mons-centre et sur une ou plusieurs des autres zones contiguës.

Il est important de noter que toutes les institutions du secteur d'enseignement ne se retrouvent pas dans cette liste, soit que nous n'ayons pas été en possession de leurs limites géographiques, soit que leur étendue géographique ne soit pas importante.

	Circonscriptions d'inspection du maternel		Ressorts d'inspection (primaire et maternel)		Cantons d'inspection (primaire)		Entités du fondamental du libre		CES confessionnel		Circonscriptions d'inspection du primaire CF		Districts		Ressorts pms de l'enseignement normal		Ressorts pms de l'enseignement spécial		Total	
Scénarios "petits bassins"																				
Ath	2	1	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	
Bastogne-Bertrix	3	2		2	2	1	3	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	15	
Beaumont-Thiérache-Philippeville	4	3	2	3	2	1	1	2	1	1	2	1	2	1	2	1	2	1	19	
Bruxelles	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	2	
Brabant Wallon (A)	2	1	3	3	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	16	
Charleroi (A)	4	4	4	4	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	0	3	0	3	26	
La Louvière (A)	3	2	2	3	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	19	
Brabant Wallon (B,C)	2	1	3	3	1	1	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	1	16	
Charleroi (B,C,D)	3	3	2	1	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	0	2	0	2	15	
La Louvière (B,C)	4	3	4	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	27	
Brabant Wallon (D)	2	1	3	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	
La Louvière (D)	3	2	2	3	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	19	
Liège (A,B,D)	4	2	4	2	2	1	2	2	1	2	3	2	3	2	3	2	3	2	22	
Liège étendu (C)	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	15	
Haute Meuse	2	2	2	2	2	1	2	2	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	17	
Huy-Waremme	2	1	2	1	1	1	2	2	1	2	2	1	2	2	1	2	2	1	13	
Lorraine	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	7	
Marche	2	2	4	2	2	1	4	2	1	4	1	1	4	1	1	1	1	1	19	
Mons	3	2	1	0	0	1	0	1	0	1	0	2	1	2	1	2	1	1	10	
Namur	3	3	4	4	1	3	3	3	2	3	2	2	3	2	2	2	2	2	25	
Soignies	3	4	3	3	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	20	
Tournai-Mouscron-Comines	2	1	2	0	1	1	1	1	1	1	1	2	1	2	1	2	1	2	11	
Verviers	2	1	3	2	1	1	1	1	1	1	2	1	2	1	2	1	2	1	14	
Vielsalm-Stavelot	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	1	2	16	
Total scénario A	44	34	42	36	22	25	30	31	20	284										
Total scénario B	44	34	42	33	22	25	30	31	20	281										
Total scénario C	42	33	40	32	22	26	30	30	19	274										
Total scénario D	43	33	40	34	21	24	28	29	20	272										

Scénario "grands bassins"																				
Ath	2	1	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13
Brabant Wallon	2	1	2	3	1	1	2	2	1	2	2	1	2	2	1	2	1	2	1	15
Bruxelles	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	2
Charleroi étendu	5	4	5	6	3	3	2	3	2	3	2	3	2	3	1	3	1	3	1	32
La Louvière	3	2	2	3	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	19
Liège étendu	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	1	2	1	15
Lorraine	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	0	1	0	1	1	0	1	1	7
Luxembourg étendu	4	2	4	3	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	2	2	2	2	25
Marche	2	2	4	2	2	1	4	2	1	4	1	1	4	1	1	1	1	1	1	19
Mons	3	2	3	0	0	1	0	1	0	1	0	2	1	2	1	2	1	2	1	12
Namur étendu	4	4	5	4	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	1	3	1	3	1	29
Soignies	3	3	5	3	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	21
Tournai-Mouscron-Comines	2	1	2	0	1	1	1	1	1	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	11
Verviers	2	1	3	2	1	1	1	1	1	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	14
Total	35	25	41	30	17	22	24	24	16	234										

Circonscriptions d'inspection du primaire CF
CEs confessionnel
Entites du fondamental du libre
Cantons d'inspection (primaire)
Ressorts d'inspection (primaire et maternel)
Circonscriptions d'inspection du maternel

Ressorts pms de l'enseignement special
Ressorts pms de l'enseignement normal

Districts

Total

Scénario Zones aménagées

bruxelles-capitale	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2
charleroi-hainaut	4	4	2	1	1	2	0	3	2	19
hainaut occidental	1	1	2	0	0	0	0	1	1	6
Liège	2	1	2	1	2	2	2	2	1	15
Luxembourg	1	2	1	1	1	0	3	2	1	12
mons-centre	4	4	6	2	2	3	0	2	2	25
Namur	3	2	1	1	1	2	2	4	1	17
Nivelles	1	1	2	1	1	1	0	1	1	9
Verviers	2	1	2	1	2	1	2	2	1	14
Total	18	16	18	8	10	12	9	17	11	119

Scénario Zones

bruxelles-capitale	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2
Charleroi-hainaut	5	5	4	0	0	2	1	3	2	22
hainaut occidental	1	1	2	0	0	0	0	1	1	6
huy-waremme	2	1	2	0	1	1	2	2	1	12
Liège	4	2	3	0	2	1	1	3	2	18
Luxembourg	0	1	0	0	0	0	3	2	1	7
mons-centre	5	4	7	0	0	1	1	3	2	23
Namur	2	2	0	0	0	2	3	4	1	14
Nivelles	1	1	0	0	0	1	1	2	1	7
Verviers	2	1	1	0	2	1	1	2	1	11
Total	22	18	19	0	5	10	13	22	13	122

On constate sans surprise que plus les bassins sont grands en moyenne, moins il y a de problèmes à gérer puisque la grande majorité de ces institutions ont une étendue géographique limitée. Cette assertion étant à tempérer puisque dans le scénario « grands bassins », ce sont les bassins de Charleroi étendu, Luxembourg étendu et Namur étendu qui obtiennent les plus grands scores avec respectivement 32, 25 et 29 institutions partagées avec d'autres bassins.

Il est intéressant de noter que les zones actuelles, sur lesquelles se calquent des limites géographiques d'autres institutions, fonctionnent d'ores et déjà avec 22 institutions partagées avec d'autres bassins pour la zone de Charleroi-Hainaut et 23 pour la zone de Mons-centre. Cette dernière zone, quand elle est aménagée, passe à 25 institutions partagées.

Si les bassins du scénario « petits bassins » ont en moyenne plus d'institutions partagées entre eux, il faut remarquer que dans la majorité des cas, leur nombre reste inférieur à 25, sauf pour Namur (25), Charleroi dans la version A (26) et La Louvière dans la version B (27). Les différences entre les 4 scénarios trouvant essentiellement leur source dans les modifications de limites des bassins de Nivelles, La Louvière et Charleroi, le nombre total d'institutions partagées dans l'ensemble des bassins ne varie pas beaucoup.

B DÉNOMBREMENT DES BASSINS PARTAGÉS ENTRE PLUSIEURS TERRITOIRES

Si l'on renverse le point de vue, se pose la question de la fréquence des bassins partagés entre plusieurs instances de grandes tailles. Le tableau ci-dessous présente les données pour les Provinces, les zones et les diocèses, trois institutions actuellement prégnantes dans l'organisation du système scolaire.

	Provinces	Zones	Diocèses
PETITS BASSINS			
Ath	1	2	1
Bastogne-Bertrix	2	2	2
Beaumont-Thiérache-Phil.	2	2	2
Bruxelles	1	1	1
Brabant Wallon (A)	1	1	1
Charleroi (A)	2	2	2
La Louvière (A)	1	2	1
Brabant Wallon (B,C)	1	1	1
Charleroi (B,C,D)	1	1	1
La Louvière (B,C)	1	3	1
Brabant Wallon (D)	2	2	2
La Louvière (D)	1	2	1
Liège (A,B,D)	1	2	1
Liège étendu (C)	1	3	1
Haute Meuse	2	2	2
Huy-Waremme (A, B, D)	1	2	1
Lorraine	1	1	1
Marche	2	2	2
Mons	1	1	1
Namur	2	2	2
Soignies	2	4	2
Tournai-Mouscron-Com.	1	1	1
Verviers	1	1	1
Vielsalm-Stavelot	2	2	2

GRANDS BASSINS

Ath	1	2	1
Brabant Wallon	1	1	1
Bruxelles	1	1	1
Charleroi étendu	2	3	2
La Louvière	1	2	1
Liège étendu	1	3	1
Lorraine	1	1	1
Luxembourg étendu	3	3	3
Marche	2	2	2
Mons	1	1	1
Namur étendu	3	3	3
Soignies	2	3	2
Tournai-Mouscron-Com.	1	1	1
Verviers	1	1	1

ZONES AMENAGES

Bruxelles-capitale	1	1	1
Charleroi-Hainaut	1	1	1
Hainaut occidental	1	1	1
Liège	1	3	1
Luxembourg	2	2	1
Mons-centre	2	3	2
Namur	1	1	1
Nivelles	1	1	1
Verviers	1	1	1

ZONES

Bruxelles-capitale	1	1	1
Charleroi-Hainaut	1	1	1
Hainaut occidental	1	1	1
Huy-Waremme	1	1	1
Liège	1	1	1
Luxembourg	1	1	1
Mons-centre	1	1	1
Namur	1	1	1
Nivelles	1	1	1
Verviers	1	1	1

Sans surprise, on constate que les zones actuelles respectent scrupuleusement les limites des provinces et des diocèses. Les zones aménagées remettent forcément en cause certaines de ces frontières. C'est le cas pour les zones aménagées de Mons-centre, Liège et Luxembourg. Les bassins, surtout lorsqu'il s'agit des « petits », débordent fréquemment des limites provinciales, zonales ou diocésaines. Seuls 6 des 14 grands bassins respectent toutes ces frontières (Brabant wallon, Bruxelles, Lorrain, Mons, Tournai et Verviers). Il en va de même pour 7 des petits bassins (Bruxelles, Lorraine, Mons, Tournai, Verviers, Brabant wallon dans les scénarios B et C, Charleroi dans les scénarios B, C et D). Globalement, le petit bassin de Soignies est celui qui est le plus non conforme aux limites des institutions observées.

Le nombre d'institutions concernées par un même bassin peut aller jusqu'à 3 pour les Provinces et pour les diocèses, et jusqu'à 4 pour les zones. Ces chiffres peuvent paraître élevés, mais ils ne s'observent que dans peu de bassins. De plus, l'empiètement d'un bassin sur un territoire donné peut être très marginale, et par exemple ne concerner qu'une commune où, par ailleurs, n'est implantée aucune école provinciale ou catholique (et donc non concernée par les limites provinciales ou diocésaines)

5. CONCLUSION

Eu égard aux relations denses et complexes d'interdépendances qui lient entre elles les localités scolaires, on ne peut échapper à l'alternative :

- soit d'un découpage en bassins de très grande taille, présentant l'avantage de n'être que faiblement interdépendants, mais posant des problèmes d'un point de vue organisationnel et du point de vue de l'identification des acteurs au bassin ;
- soit d'un découpage en bassins de plus petite taille, posant moins de problèmes organisationnels, et auxquels les acteurs pourraient s'identifier plus facilement, mais plus interdépendants et pour lesquels la participation de tous les acteurs sera plus complexe.

Le choix entre ces deux possibilités dépend aussi entre autres du type de régulations qui pourrait être mis en place. Ainsi par exemple, une régulation de l'offre donnant aux bassins un droit de recours face à des initiatives de bassins limitrophes est susceptible de limiter certains risques liés au maintien de relations parfois non négligeables entre bassins de petite taille.

Il faut également prendre conscience que les interdépendances subsistant entre les bassins, même dans la version la plus découpée, sont moins préoccupantes que les interdépendances qui continueraient d'exister dans une configuration de bassins ne fonctionnant pas en inter-réseaux.

Il reste que quel que soit le choix final de la délimitation des bassins, aucune solution ne satisfera à tous les critères, particulièrement ceux d'autonomie, d'efficacité et de respect des délimitations institutionnelles existantes. Au final, la délimitation, qui peut encore remettre en question nos scénarios, sera dépendante d'un choix de priorité entre ces paramètres et des missions affectées aux bassins.

